

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTERE DE LA DEFENSE ET DE LA
SECURITE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

ORDRE n° 7474 du 28/12/87
au Décret n°
84/948 du 26/10/84, portant création et
organisation du conseil de commandement du
Ministère de la Défense et de la Sécurité.

Le Président du Comité Central du Parti Congolais
du Travail, Président de la République, Chef du
Gouvernement, Ministre de la Défense et de la Sé-
curité.-

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution ;
(/u la Loi 16/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation de
la Défense du Territoire de la République ;
(/u la loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et
Recrutement des Forces Armées de la République ;
(/u la Loi 11/66 du 22 Juin 1966, portant Création de l'Armée
Populaire Nationale ;
(/u l'Ordonnance 01/69 du 6 Février 1969, modifiant la loi
11/66 du 22 Juin 1966, portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
(/u l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général
des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
(/u l'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles
6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
(/u l'Ordonnance 002/79 du 5 Février 1979, portant Réorganisa-
tion de l'Armée Populaire Nationale ;
(/u l'Ordonnance n° 63/23 du 23 Décembre 1963 relative à la
Cour Suprême statuant en matière de Comptabilité publique ;
(/u le Décret 84/936 du 23 Octobre 1984, portant création et
organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
(/u le Décret 84/942 du 26 Octobre 1984, portant création et
organisation de l'Armée de Terre, de l'Armée de l'Air et de la Marine
Nationale ;
(/u le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création
du Comité de Défense ;
(/u le Décret 84 du 26 Octobre 1984, portant attributions et
organisation des Directions Centrales du Ministère de la Défense et de
la Sécurité ;
(/u le Décret n° 84/948 du 26 Octobre 1984, portant création
et organisation du Conseil du Commandement du Ministère de la Défense
et de la Sécurité ;
(/u le Décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le Décret n° 87/481 du 20 Août 1987, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

.../...

(/u le Décret n° 87/482 du 20 Août 1987, relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Rectificatif n° 86/019 du 13 Janvier 1986, au Décret
n° 84/944 du 26 Octobre 1984, portant Attributions et organisations des
Directions Centrales du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;

- DBF

- DCF

-DGAF/APN

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE
Le Conseil des Ministres Entendu
() E C R E T E :

Article 1er:- L'article 3 du Decret n° 84/948 du 26/10/84, portant création et organisation du Conseil de Commandement du Ministère de la Défense et de la Sécurité est modifié ainsi qu'il suit :

Après le Directeur de Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité

Ajouter :

- Le Chef de la division Défense et Sécurité, près la Présidence du Comité Central du Parti Congolais du Travail
- L'Inspecteur Général de l'Armée Populaire Nationale
- Le Directeur Général de la Sécurité d'Etat
- Le Directeur Général de l'Administration et des Finances

Le Reste sans changement.

Article 2.- Le Ministre à la Présidence, Chargé de la Défense et de la Sécurité, et le Ministre des Finances et du Budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera ~~enregistré~~, publié au journal officiel. ~~de la République Populaire du Congo et communiqué partout, où besoin sera.~~ /-

Fait à Brazzaville, le 28 DECEMBRE 1987

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement,

Colonel Dents SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre,

Ange Edouard POUNGUI.-

P/Le Ministre du Plan et des Finances, en mission,

Le Ministre de l'Administration du Territoire et du Pouvoir Populaire,

Le Ministre à la Présidence, Chargé de la Défense et de la Sécurité,

- Colonel Raymond Damase NGOLLO.-

Colonel Emmanuel ELENGA.-